



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
22 novembre 2025
Français
Original : anglais

Conférence des Parties

Trentième session

Belém, 10-21 novembre 2025

Point 8 b) de l'ordre du jour

Questions relatives au financement

Questions relatives au Comité permanent du financement

Questions relatives au financement

Proposition du Président

Projet de décision -/CP.30

Questions relatives au Comité permanent du financement

La Conférence des Parties,

Rappelant les articles 4 et 11 de la Convention,

Rappelant également les décisions 12/CP.2, 12/CP.3, 1/CP.16 (par. 112), 2/CP.17 (par. 120 et 121), 5/CP.18, 5/CP.19, 7/CP.19, 6/CP.20, 6/CP.21, 8/CP.22, 7/CP.23, 8/CP.23, 4/CP.24, 11/CP.25, 5/CP.26, 14/CP.27, 5/CP.28, 2/CP.29, 5/CMA.2, 10/CMA.3, 14/CMA.4, 9/CMA.5 et 8/CMA.6,

Prenant note de la décision -/CMA.7¹,

1. *Remercie le Comité permanent du financement et prend note des travaux que celui-ci a menés en 2025 ;*

2. *Prend note également du rapport du Comité permanent du financement pour 2025², prend note en outre du plan de travail du Comité pour 2026³, et souligne qu'il importe que le Comité recentre ses travaux sur ses mandats actuels ;*

3. *Prend note avec satisfaction des efforts que le Comité permanent du financement déploie pour coopérer plus étroitement avec les parties prenantes dans le cadre de son plan de travail, notamment avec les organes constitués au titre de la Convention, le secteur privé et d'autres entités extérieures à la Convention, et encourage le Comité à poursuivre dans cette voie en 2026, y compris, selon qu'il conviendra, en collaborant avec les personnes et les populations qui sont en première ligne face aux changements climatiques, notamment les peuples autochtones et les communautés locales ;*

¹ Projet de décision intitulé « Questions relatives au Comité permanent du financement », proposé au titre du point 10 a) de l'ordre du jour de la septième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris.

² FCCC/CP/2025/9-FCCC/PA/CMA/2025/13.

³ Figurant à l'annexe IV du document FCCC/CP/2025/9-FCCC/PA/CMA/2025/13.



4. *Prend note de la coopération entre le Comité permanent du financement et les secrétariats des entités fonctionnelles du Mécanisme financier dans le contexte du plan de travail du Comité et prend note avec satisfaction des efforts que déploie le Comité pour améliorer ses modalités de travail dans le cadre de l'élaboration du projet d'orientations destinées aux entités fonctionnelles du Mécanisme financier ;*

5. *Prend note de la tenue à Rome, les 8 et 9 septembre, du forum 2025 du Comité permanent du financement, qui était consacré au thème « Accélérer l'action climatique et le renforcement de la résilience grâce au financement de systèmes alimentaires et d'une agriculture durables », et prend note également du rapport de synthèse sur le forum⁴ ;*

6. *Remercie l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour sa généreuse hospitalité et le Gouvernement italien pour son appui financier à l'organisation du forum 2025 du Comité permanent du financement ;*

7. *Souligne qu'il est essentiel d'accélérer l'action climatique et le renforcement de la résilience grâce au financement de systèmes alimentaires et d'une agriculture durables, notamment pour protéger la biodiversité et soutenir les communautés vulnérables ;*

8. *Se félicite du thème choisi pour le forum 2026 du Comité permanent du financement, à savoir « Financer l'action climatique relative aux systèmes d'approvisionnement en eau et à l'océan », et réaffirme qu'il importe de mobiliser toutes les Parties et les entités non Parties concernées dans le cadre des préparatifs du forum ;*

9. *Approuve le plan général du rapport technique sur la septième évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat⁵ et du troisième rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif consistant, pour les pays développés Parties, à mobiliser ensemble 100 milliards de dollars des États-Unis par an pour répondre aux besoins des pays en développement dans l'optique de mesures concrètes d'atténuation et d'une mise en œuvre transparente⁶ ;*

10. *Prend note du plan de travail, y compris des délais indicatifs et des activités de communication, relatif à l'élaboration de la septième évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat, sans préjuger de son contenu ni de ses résultats⁷ ;*

11. *Convient que la septième évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat continuera d'examiner l'équilibre entre le financement de l'atténuation et le financement de l'adaptation et d'évaluer les flux financiers publics et privés ;*

12. *Prend note du plan de travail relatif à l'élaboration du troisième rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif consistant, pour les pays développés Parties, à mobiliser ensemble 100 milliards de dollars des États-Unis par an pour répondre aux besoins des pays en développement dans l'optique de mesures concrètes d'atténuation et d'une mise en œuvre transparente⁸, note que, si la fourniture de fonds pour l'adaptation continue de progresser, l'échelle demeure insuffisante, et convient de la nécessité d'augmenter radicalement le financement de l'adaptation destiné aux pays en développement ;*

13. *Invite le Comité permanent du financement à envisager de diversifier encore davantage ses sources d'information, selon qu'il conviendra, pour les besoins de l'établissement du troisième rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif consistant, pour les pays développés Parties, à mobiliser ensemble 100 milliards de dollars des États-Unis par an pour répondre aux besoins des pays en développement dans l'optique de mesures concrètes d'atténuation et d'une mise en œuvre transparente et de la septième*

⁴ FCCC/CP/2025/9/Add.4-FCCC/PA/CMA/2025/13/Add.4.

⁵ Figurant à l'annexe I du document FCCC/CP/2025/9-FCCC/PA/CMA/2025/13.

⁶ Figurant à l'annexe II du document FCCC/CP/2025/9-FCCC/PA/CMA/2025/13.

⁷ Figurant à l'annexe I du document FCCC/CP/2025/9-FCCC/PA/CMA/2025/13.

⁸ Figurant à l'annexe II du document FCCC/CP/2025/9-FCCC/PA/CMA/2025/13.

évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat ;

14. *Remercie* le Gouvernement japonais pour ses contributions financières aux travaux du Comité permanent du financement en 2025 ;

15. *Apprécie* les efforts que déploie le Comité permanent du financement pour garantir des niveaux élevés de transparence et d'inclusivité lors de ses réunions ;

16. *Prie* le Comité permanent du financement de lui faire rapport à sa trente et unième session (novembre 2026) sur l'état d'avancement de l'exécution de son plan de travail pour 2026 ;

17. *Prie également* le Comité permanent du financement de tenir compte des orientations qu'elle lui adresse dans ses autres décisions pertinentes.
